



HAUTES-PYRÉNÉES
LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES ASSEMBLÉES

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES DU PRESIDENT

**

Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :

- 16 juin 2017 – Décision Modificative

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

RAA N°70 spécial du 14 avril 2017

N°	DATE	SERVICE D'ORIGINE	OBJET
2502	14/04/2017	DRAG	Arrêté portant remplacement ponctuel du président de la Commission d'Appel d'Offres

* Inséré au R.A.A.

D.G.S. (Direction Générale des Services)

D.R.T. (Direction des Routes et des Transports)

D.E.B. (Direction de l'Education et des Bâtiments)

D.R.H. (Direction des Ressources Humaines)

D.R.A.G. (Direction des Ressources et de l'Administration Générale)

D.S.D. (Direction de la Solidarité Départementale)

D.D.L. (Direction du Développement Local)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

DIRECTION DES RESSOURCES ET DE
L'ADMINISTRATION GENERALE

02502



**OBJET : Arrêté n°
portant remplacement ponctuel du président de la Commission d'Appel d'Offres**

Le Président du Conseil Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-5, L1414-2 et L.3221-3 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil Départemental du 2 avril 2015 constatant l'élection de Michel PÉLIEU comme Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 23 octobre 2015 donnant délégation de pouvoirs en matière de passation de marchés publics à Monsieur le Président ;

Considérant que Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées est également président de la Commission d'Appel d'Offres du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Considérant que Monsieur le Président du Conseil Départemental est également Président du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Louron (SIVAL), candidat pour le lot 92 « Secteur Loudervielle-Arreau » du marché d'exécution de services de transports scolaires.

Considérant également que Monsieur Jean-Philippe Pélieu, fils de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, est Président de l'entreprise S.L.T.S., candidate pour le marché de travaux d'amélioration de l'étanchéité et du drainage du paravalanche n°2 RD918 – PR46+205.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du lot 92 « Secteur Loudervielle-Arreau » du marché d'exécution de services de transports scolaires, et pour avis consultatif sur le marché de travaux d'amélioration de l'étanchéité et du drainage du paravalanche n°2 RD918 – PR46+205 est prévue le 5 mai 2017.

Considérant donc que Monsieur le Président du Conseil Départemental ne peut assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres précitée.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. Monsieur Jacques Brune, 8^{ème} Vice-Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées en charge de l'aménagement numérique du territoire, est désigné pour remplacer Monsieur le Président du Conseil Départemental et assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres du 5 mai 2017 d'attribution du lot 92 « Secteur Loudervielle-Arreau » du marché d'exécution de services de transports scolaires et pour avis consultatif sur le marché de travaux d'amélioration de l'étanchéité et du drainage du paravalanche n°2 RD918 – PR46+205.

ARTICLE 2. Le présent arrêté fait l'objet des formalités exécutoires suivantes :

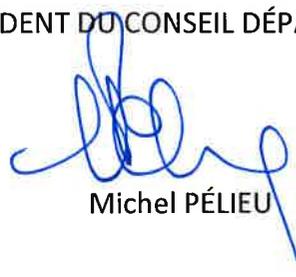
- Transmission au contrôle de légalité,
- Publication au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 3. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.



A Tarbes, le 14 AVR. 2017

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Michel PÉLIEU

